

Paris, le 10 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre saisine intersyndicale du 23 janvier dernier, je tiens tout d'abord à vous confirmer que l'amélioration des services rendus par la Ville et de la qualité de vie à Paris constituent le cœur de mon projet. Pour cela, une administration efficace et qui fait la fierté des agents est un prérequis. J'ai déjà eu l'occasion d'apprécier à maintes reprises la qualité et le dévouement des agents de la Ville de Paris.

Or, il ne peut y avoir de qualité du service public sans un management responsabilisant, des outils de travail modernes et de bonnes conditions de travail. C'est à la fois un dû aux cadres et aux agents, mais c'est aussi la condition de la réussite de notre projet.

C'est pour cette raison que je souhaite porter un projet de transformation d'ampleur, afin de redonner aux agents les moyens d'exercer efficacement leurs missions. Je considère qu'il est du rôle du maire de Paris de faciliter le travail des agents placés sous son autorité, pas de le compliquer à l'extrême comme cela semble être le cas depuis plusieurs années.

J'estime que les élus doivent s'impliquer personnellement dans la gestion des ressources humaines, l'organisation du travail ou encore l'accompagnement social dispensé au sein des administrations de la Ville. En cela, et je le revendique, je serai un maire manager. Je serai moins dans la communication et plus dans l'exécution, attachée à orienter l'action des différents services municipaux vers l'intérêt des Parisiens.

Je souhaite insister sur un point : je compte associer étroitement les cadres et les agents à mes travaux. Cela vaut pour le diagnostic comme pour le choix des mesures et la mise en œuvre. Nous redonnerons la parole aux agents à notre arrivée, en organisant des états généraux de l'administration parisienne. Nous comptons sur la vision des agents des défis et leur connaissance de l'administration pour enrichir et développer notre projet.

Il va de soi que le dialogue continu avec les représentants des agents de la Ville tiendra une place centrale. Les formes peuvent en être diverses. Et si les compétences des instances formelles du dialogue social évoluent, rien n'empêche que certaines orientations de principe et lignes directrices, applicables ensuite aux décisions individuelles, soient débattues.

Cette méthode que je souhaite instaurer si je suis élue, explique qu'il est prématuré de répondre exhaustivement et précisément à toutes les questions que vous me

soumettez, en particulier lorsque la loi du 6 août 2019 laisse des marges de manœuvre à la collectivité. Le faire serait contradictoire avec mon choix de placer notre dialogue au cœur du processus de décision concernant le sujet de l'organisation des services de la Ville de Paris.

Bien entendu, le programme que je propose aux Parisiens comporte des lignes directrices qui fournissent des premiers éléments de réponse à certaines de vos légitimes interrogations. Je vous les rappelle ici brièvement.

Tout d'abord, mon engagement est de gérer nos finances avec rigueur et sérieux : c'est pourquoi les nouvelles mesures que je propose dans mon programme seront intégralement financées par des économies. Elles sont possibles sans rien sacrifier à la qualité du service public ni faire peser des exigences excessives sur l'administration parisienne.

Par ailleurs, je n'hésiterai pas à effectuer des recrutements supplémentaires là où cela s'avèrera nécessaire – notamment en matière de sécurité ou de propreté. Une partie des économies proviendra toutefois de la masse salariale d'ensemble, grâce :

- Au non-remplacement d'une partie des départs à la retraite. Bien entendu le mécanisme variera d'un service à l'autre, en fonction du diagnostic qui sera établi et des priorités dans chaque domaine ;
- A la réduction nette du nombre de collaborateurs d'élus, du secrétariat général, de la direction de la communication et parmi les très nombreux chargés de mission que compte la Ville.

Le recours à des entreprises pour l'exercice de certaines tâches comme la collecte des ordures ménagères (comme c'est déjà le cas pour la moitié des arrondissements) est aussi un levier que j'entends actionner. J'accorderai une attention très particulière aux clauses sociales, que les prestataires retenus devront respecter.

La Ville respectera la loi : le régime de travail, comme quasiment partout ailleurs, sera donc progressivement de 35 heures hebdomadaires. Ceci s'accompagnera d'investissements sur les outils et conditions de travail, ainsi que de mesures de simplification. Nous tiendrons évidemment compte de certaines sujétions spécifiques. Nous ne méconnaissons pas la difficulté de certains métiers à la Ville.

Ces évolutions seront soigneusement accompagnées en y consacrant le temps et les moyens nécessaires. Cela sera le cas, en particulier, des fusions de directions, de la réorganisation de certaines activités (transports automobiles municipaux) ou de la diminution du nombre d'échelons hiérarchiques. La Ville comporte de nombreuses opportunités de carrière grâce à sa taille, à la variété des politiques publiques dont elle a la charge et aux métiers qu'on y exerce. Cette richesse sera mise à profit pour examiner individuellement chaque situation.

Une partie des économies réalisées bénéficiera par ailleurs directement aux cadres et aux agents : prime au mérite individuelle ou collective, développement du télé-travail et d'espaces de co-working afin de limiter les trajets et faciliter la conciliation avec la vie familiale des agents municipaux, etc.

Enfin, je suis convaincue que les changements dans le fonctionnement de l'administration de la Ville bénéficieront aux cadres et aux agents dans leur vie quotidienne. La responsabilisation accrue des différents échelons, le renforcement significatif des prérogatives des maires d'arrondissement, l'organisation autour de 240 quartiers contribueront à des décisions plus rapides et mieux en phase avec les nécessités des Parisiens.

En définitive, l'amélioration des services publics gérés par la Ville de Paris ne pourra que bénéficier également à l'image que les habitants ont de notre municipalité et de ses agents. Je sais tous ses collaborateurs attachés au service public et à notre capitale et je ne doute donc pas de leur engagement pour réaliser les évolutions dont nous avons besoin pour Paris.

En espérant entamer avec vous un dialogue constructif pour Paris et les parisiens, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de mes salutations dévouées.

*Agnès Buzyn*